



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Usine de canne à sucre de Marie-Galante

Question au Gouvernement n° 283

Texte de la question

USINE DE CANNE À SUCRE DE MARIE-GALANTE

Mme la présidente . La parole est à M. Olivier Serva.

M. Olivier Serva . Dans ma circonscription, l'usine de sucrerie et rhumerie de Marie-Galante connaît de sérieux tumultes financiers. Et pour cause : l'État central ne respecte pas ses engagements, pourtant pris le 26 juillet 2023 par le préfet de l'époque, la région, le département et le directeur de l'usine, sous l'égide du ministre délégué chargé des outre-mer de l'époque, M. Jean-François Carenco. À ce jour, les engagements de l'usine concernant la bonne réalisation des travaux de mise aux normes des rejets aqueux ont été tenus. Le préfet aussi bien que le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guadeloupe considèrent que les 4,8 millions d'euros manquants doivent être versés. Or votre direction de cabinet, madame la ministre de l'agriculture, semble s'opposer au paiement de ce solde.

Cette rétention des subventions dont l'usine est injustement privée met en grave péril plus de 1 200 emplois sur une île déjà fortement éprouvée par le chômage, les sargasses et la double insularité. Les Marie-Galantais sont sacrifiés sur l'autel du « fantchouisme » technocratique. Je regrette d'ailleurs que dans les rangs de votre ministère, certains se comportent davantage en fossoyeurs qu'en serviteurs de l'agriculture guadeloupéenne !

Le triste portrait que je dresse de l'agriculture guadeloupéenne doit être complété par l'évocation des filières de diversification, notamment végétales. L'année dernière, la filière coco a été écartée des filières bénéficiaires des financements de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer issus du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité. Des centaines d'agriculteurs ont été durement ébranlés par cette mesure.

Je conclurai mon propos par deux questions : quand l'État versera-t-il à l'usine les subventions manquantes afin que l'entreprise poursuive une activité pérenne ? Quand la filière coco sera-t-elle réintégrée dans celles qui bénéficient des financements de l'Odeadom ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, *ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire* . L'État est au rendez-vous de la filière sucrière, pour laquelle il a versé plus de 86 millions d'euros chaque année, la sucrerie de Marie-Galante en ayant perçu près de 17 millions depuis dix ans. Une convention a été signée entre l'État et la sucrerie, celui-ci subventionnant celle-là à raison de 1,6 million chaque année en échange de la réalisation de certains investissements.

En 2019, l'entreprise effectuait encore des rejets polluants ; elle n'avait pas réalisé les travaux demandés. En

2020 et 2021, aucun investissement n'a été réalisé non plus, ce qui explique la suspension de la subvention pour ces trois années. Depuis, elle s'est acquittée des investissements demandés ; l'État a donc repris le versement de 1,6 million d'euros par an pour 2023 et 2024, somme qui augmentera en 2025 et 2026.

Cela étant, je ne vous cache pas qu'à la faveur de votre question, je découvre le sujet. J'ai été moi-même députée – vous le savez puisque nous avons souvent dialogué sur ces bancs ; je sais à quel point le rôle d'un député est de défendre son territoire et singulièrement les entreprises qui s'y trouvent.

M. Pierre Cordier . Exactement !

Mme Annie Genevard, *ministre* . C'est la raison pour laquelle je vous propose que nous nous rencontrions pour faire un point précis sur ce dossier, mais aussi sur celui de la filière coco. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes DR et LIOT.*)

Données clés

Auteur : [M. Olivier Serva](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 283

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 janvier 2025